

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :
13 juillet 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : suppression et
création de postes

Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de supprimer et de créer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs, conformément aux besoins nécessaires à la réalisation des missions menées par la Communauté de communes et compte tenu de l'augmentation d'amplitude d'ouverture de certains équipements de la petite enfance.

En conséquence et vu l'avis favorable du CTP, il est proposé au Bureau de compléter la décision n°8 du 26 avril 2010 comme suit :

Solidarité :

1/ dans le cadre de l'ouverture des haltes garderies de La Terrasse à 80 % et Champ Près Froges à 100 % (septembre 2010) :

- création d'un poste d'agent social de 2° classe à temps non complet, 28 h hebdomadaires
- Création d'un poste d'agent social de 2° classe à temps non complet, 14 h hebdomadaires
- Création d'un poste d'agent social de 2° classe à temps non complet, 28h30 hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, 28 h hebdomadaires et création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, 32 h hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet, 5 h hebdomadaires

Transmis le 05/08/2010
AR n°038-200018166-20100719-084-DE

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet, 4 h hebdomadaires

Le bureau, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les créations et suppressions de postes ainsi que le tableau des emplois modifié comme suit :

Fillière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : Agent social

Grade : Agent social de 2° classe

- ancien effectif : 26

- nouvel effectif : 29

Cadre d'emploi : Educateur jeunes enfants

Grade : Educateur jeunes enfants

- ancien effectif : 08

- nouvel effectif : 09

Fillière Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique de 2° classe

- ancien effectif : 57

- nouvel effectif : 59

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

